

ASSEMBLÉE NATIONALE10 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITIAUX - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD15

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, insérer après les mots :

« consommation moyenne »

les mots :

« définie par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une consommation moyenne d'un ménage abonné ? Qui le définit ?

Il convient de le préciser. Il est proposé ici qu'elle soit définie par décret.